L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME III. WINNIPEG, MAN., 12 AVRIL 1900. NUMERO 10

L'ECHO DE MANITOBA

Imprimé par A. GAUVIN.

Toutes communications devront être adressées
Boite 1309. - - - WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable de articles ou correspondances dûment signés.

Derniere heure

Le Parlement de Manitoba s'ajournera aujourd'hui jeudi pour jusqu'au 7 de mai.

Les dernières nouvelles font prevoir de nouveaux revers pour les armes anglaises; on dit que le général Bravaut aurait été battu, laissant 600 morts et 900 prisonniers.

LA GUERRE.

Londres, 3 avril.—Le correspondant du "Daily Chronicle" à Bloemfontein, dans un dépêche datée d'hier, décrit de la façon suivante la perte du convoi :

"Les Bœrs ont commencé l'attaque par un feu meurtrier. L'engagement a été simplement un massacre Les conducteurs cafres du convoi se sont enfuis en abandonnant leurs attelages, et il a été impossible pour nos hommes d'atteindre l'ennemi caché.

"Nos canonniers ont combattu bravement en essayant de sauver les canons ; mais nos soldats ont été très embarrassés par les Cafres qui se sont sauvés dans toutes les directions pour se mettre à l'abri de la fusillade. Pendant ce temps l'ennemi pressait vivement le colonel Broadwood, dont les troupes montées ont été complètement cernées.

"Les Anglais ont déployé une grande bravoure. Les officiers ont fait preuve de sang froid et ils ont dirigé les troupes sans perdre la tête. L'arrivée opportune des renforts a évité la destruction des troupes du colonel Broadwood.

"L'approvisionnement d'eau a été coupé et les pompes et les lignes telegraphiques ont été détruites. Une centaine de chariots ont été perdus par suite de la lâcheté des conducteurs cafres. Toutes les troupes se retirent sur Aloemfontein.

Londres, 3 avril.—Dans un article de fond le "Times" dit : "Il semble que lord Roberts ait manqué des informations indispensables sur les mouvements des Bœrs. Autrement, il est incroyable qu'un faible corps ait été laissé en l'air à trente-huit milles du corps principal, pendant que huit à dix mille Bœrs se concentraient autour de cette troupe de deux côtés au moins. La tactique des Bœrs est assez simple, mais elle est en même temps très effective quand elle ne rencontre aucune résistance suffisante, et la stratégie bœr ne s'est pas encore affichée comme très supérieure, mais après tout, les Bœrs ont quelque intelligence et les officiers anglais se sont trop souvent conduits comme s'ils avaient eu affaire à des idiots invétérés.

Un officier Americain M Davis dit que le président Kruger est le plus grand homme qu'il ait jamais rencontré et qu'il a la vigueur d'un homme de cinquante ans. M. Davis il encore qu'il sait de source indiscutable que la bataille de Colenso a été gagnée d'après les plans faits par Kruger lui-même.

A la bataille de Spion Kop, il a vu une faible troupe de Boers repousser une armée anglaise.

J'ai visité, dit-il, les retranchements de la Tugela, où Buller et ses quarante mille hommes ont été arrêtés et je sais de façon certaine qu'il n'y avait dans cette région que 70000 Boers. C'est avec ses 7,000 hommes que Joubert et Botha ont immobilisé les 55,000 hommes de Buller et de White, et encore, lorsque Cronje fut menacé dans l'ouest, on lui envoya 3,000 hommes pour l'aider, ce qui baissait à 4,000 les troupes de Ladysmith.

M. Davis considère que Louis Botha, le nouveau généralissime, est le meilleur des généraux boers C'est un héros.

Londres,—Une dépêche spéciale de Lourenço Marquez, dit qu'un vif combat a eu lieu, le 2 avril, dans les environs de Mafeking. La garnison a fait une sortie, pendant que le colonel Plumer attaquait les Boers, à Ramathlabama. Les deux attaques ont été repoussées par les Boers.

Les Bœrs serrent de si près les lignes de chemins de fer, que les officiers anglais, à Bloemfontein, n'ont pas reçu leurs lettres ou leurs journaux depuis trois semaines.

La situation dans l'etat d'Orange reste embrouillée.

La maladie augmente parmi les prisonniers boers à Simonstown.

Une dépêche de Cape Town, en date d'hier, annonce que le second contingent de l'infanterie canadienne à cheval, est parti pour les lignes avancées.

Le succès qui avait accompagné de Lord Robert semble aujourd'hui l'abandonner. Voici en effet, qu'une nouvelle embuscade dressée par les Bœrs vient d'amnihiler cinq compagnies du Regiment Irish Rifles près de Reddersberg. Ce détachement était occupé à ramasser les armes dans les fermes des Orangistes lorsqu'il a été surpris, et et enteuré par un parti de Bœrs, accompagné de canons. Après une résistances héroique de 30 heures, les anglais sans vivres et sans munitions ont du se rendre;

C'est pour les Anglais une pertes de plus de 600 hommes avec 14 officiers.

Ainsi en l'espace de huit jours les Bœrs ont pris ou tués près de 900 hommes aux anglais, avec 7 canons, (11 d'après la version bœr) et un large convoi.

De semblables resultats sont aussi desastreux qu'une bataille rangée perdue.

La situation de Lord Robert à Bloemfontein parait sérieusement menacée. Les Bœrs peuvent d'un moment à l'autre couper les communications par la voie ferrée, et de plus ils occupent encore le district voisin d'Aliwall North sur la feuterie de le colone du Cap.

Lord Robert ne parait pas prêt à commencer ses opérations. Les journaux disent que les troupes sont mal habillées, que leur costumes de khaki les protège mal contre les intemperies de la saison, et que la pneumonie fait de grands ravage dans les rangs de l'armée anglaise. Il ne faut pas oublier en effet que la mauvaises saison, la saison des pluies est commencée la bas, et c'est une nouvelle complication pour les opérations militaires.

De plus la cavalerie anglaise est decimée, les chevaux manquent aussi pour l'atrillerie.

Une dépêche annoncait l'autre jour que le general Methuen aurait capturé entre Kemberley et Mafeking un detachement de 60 Bœrs et que le general de villebois-Marenil qui les commandait avait ètté tué.

On dément en France cette nouvelle; ce serait le commandant Viljonen qui aurait succombé.

D'après de recentes correspondances privées, reçues, le second contingent canadien opérerait dans ce moment dans le Nord de la Colonie du Cap, contre les colons Hollandais, qui tiennent la campagne au nombre de 3000 hommes avec deux pièces de canons.

Comme on voit, le soulèvement dans la colonie du Cap prend de serieuses proportions, et la guerre est devenue une une guerre de races entre Anglais et Hollandais.

La Session a Winnipeg.

La semaine toute entière a été consacrée à la discussion de l'adresse en réponse à l'adresse du trône

De nombreux discours ont été prononcés des deux côtés de la chambre et finalement le débat a été clos vendredi dernier à la séance du soir.

En deux mots, ce débat qui au dire des conservateurs devait être gros de révélations contre le dernier gouvernement, a produit un effet tout contraire à celui qu'en attendait M. H. J. Macdonald et ses amis.

Maintenant que la fumée s'est dissipée sur le champ de bataille il est facile de se rendre compte que les gros canons conservateurs n'ont été que de simples pétards. L'opinion publique fort montée contre Greenway et ses collègues de l'ancien cabinet, par suite des révélations scandaleuses annoncées à coup de grosse caisse par les organes conservateurs, le TELEGRAM et sa sœur cadette la TRIBUNE, l'opinion publique désappointée, opère un revirement très prononcé en faveur des victimes du complot tory

En effet, la discussion a surtout roulé sur la politique de chemin de fer de Greenway et sur ses prétendus contrats secrets ; mais ni l'honorable premier ministre, dont l'éloquence doucereuse, a des saveurs de sirop d'orgeat, ni M. Colin Campbell, dont la verbosité avocassière, endormirait un nouveau né ; ni le grand chef, ni son fidèle Achate n'ont pu apporter la moindre preuve à leurs accusations de contrats secrets.

Les faits, tels qu'ils ressortent du débat se résument en ceci ; M. E. D. Cameron alors procureur général du cabinet Greenway a dans un discours prononcé à Winnipeg declaré que plusieurs embranchements alors en construction étaient exécutés sans aucun subside du gouvernement.

Le fait, vrai. pour l'un de ces embranchements ne l'était pas pour les autres.

Mais, comme l'a expliqué M. McMillan M. Cameron, rentrait d'une absence de trois mois lorsqu'il adressa la parole à Winnipeg, et son erreur commise de bonne foi est due à ce qu'il n'avait pu être mis au courant de ce qui s'était passé pendant son absence

Mais, il a été impossible d'amener aucune preuve, que ni M. Greenway ni M. McMillan aient jamais fait de semblables déclarations au cours de la campagne électorale.

En réalité, un grand nombre de personnes, celles surtout des districts intéressés savaient parfaitement, que les subsides avaient été accordés, en conformité à la politique suivie de tout temps par le gouvernement Greenway à l'égard des chemins de fer de colonisation destinés à aider les fermiers.

M. H. J. Macdonald lui même depuis son arrivée au pouvoir s'est engagé envers plusieurs députations à accorder de semblables subventions.

Il est aujourd'hui bien avéré que M. H. J. Macdonald avait lui-même que des allocations avaient été accordées pour ces embranchements. Lui même comme président d'une société minière avait passé une résolution adoptée à l'unanimité, demandant au gouvernement d'allouer les subsides nécessaires à l'un de ces embranchements.

M. Mellen, le président du Northern Pacific qui par ses lettres a joué un rôle important dans toute cette affaire, vient cette semaine à Brandon de déclarer qu'il avait refusé à M. Greenway les concessions que celui-ci réclamait de la Cie, en récompense des subsides que voulait bien accorder le gouvernement ; donc M. Greenway a parfaitement agi dans l'intérêt des fermiers en accordant au C. P. R., qui se déclarait prêt à construire selon les subsides habituels de $7,500.

En résumé le gouvernement de M. H. J. Macdonald est sorti discrédité de ce débat ; pour tout homme serieux et de bonne foi, il est visible, que toute l'affaire est une simple manœuvre politique destinée à noircir un adversaire redouté.

Ce sont là des procédés peu dignes d'un gouvernement qui se respecte, et surtout qui devrait avoir pour but unique l'intérêt du pays.

C'est ravaler la chambre que de la faire servir à des discussions de hustings.

Il en est de même pour la fameuse commission Royale ; les lettres échangées entre M Cameron et M. H. J. Macdonald à ce propos, et lues par M. Greenway à la chambre, prouvaient à l'évidence, la partialité et la partisannarie de M. H. J. Macdonald et de ses collègues en cette occasion.

La Convention Liberale

Jeudi dernier a eu lieu à St Boniface dans la Salle Leclair, la convention annuelle de l'Association liberale française de Manitobo. Une quarantaine de délégués de differentes paroisses assistaient à la réunion, beaucoup d'autres ont été retenus chez eux par les travaux des champs, et ont voulu profiter du temps si magnifique dont nous jouissons.

Les élections des officiers pour l'année courante ont donné les résultats suivants

Présidents, M. Wm. Lagimodière, M. P. P., 1er Vice Président, S. A. D. Bertrand, M. P. P. 2ème Vice Président, Martin Jérôme, M. P. P., Secrétaire, H. d'Hellencourt, Tresorier, H. Royal, Assist. Secrétaire, H. Chevrier,

Les membres supplémentaires sont ;

MM. Simon, Jos. Riel, A. F. Martin, O. Pirsons.

Après plusieurs allocutions par les membres, présents l'assemblée s'est séparée, se promettant bien de célébrer à la prochaine convention annuelle la victoire du parti liberal dans Provencher.

Associations Liberales

Voici les résultats des élections d'officiers dans les localités suivantes.

SAINT-CLAUDE

Assemblée du 17 Mars 1900

Président, Jean Marignac; 1er Vice Président, François Péchoux; 2ème Vice Président, Jacpues Furet; Conseillers: Victor Robert, Elie Fayollat; Secrétaire Trésorier, V. J. Darel; Délégués MM. G. Trémorin, Aug. Sève, Edg. Legras, Jean Marigac.

LAROCHELLE

Assemblée du 30 Mars

Président, Louis LaRivière, Vice Président, Alcide Bourgeois, Secrétaire, Ch. Sauvé, Trésorier, And. Neault.

Membres supplémentaires.

MM. Edmond Bourgeois, Jos. Neault, Délégués, Louis LaRivière, Alcide Bourgeois, Stanislas LaRivière.

SAINT-LAURENT

Président, A de Laronde, Vice Président, Bapt. Beauchamp (père), Secrétaire, H. Chartrand, Trésorier, N. Chartrand.

Membres suppléants, Alex. Coutu, Louis Lagimodière. Délégués, A de Laronde, Al. Coutu, H. Chartrand.

WINNIPEG

Président, N. Chevrier, Vice President, M. Fournier, Secrétaire, H. d'Hellencourt, Trésorier, H. Chevrier, Membres Supplémentaires, A. McGougall, C. Simon, Délégués, M. A. McDougald, T. Rochon, L. Nerhœven, P. Brault.

CORRESPONDANCE

ROYAL

M. J. M. Bohemier batit actuellement une maison d'habitation. M. Lord et son fils sont les ouvriers chargés ne la construction. Nous allons d'ici peu avoir à Royal une maison qui ne serait pas deplacée à la ville.

M. St. John a également commencé l'erection d'une confortable maison.

Une forte épidemie de croup sévit dans la paroisse, parmi les familles les plus éprouvées sont celles de MM. Bonneteau et Marchand, dont les enfants sont dangereusement atteints.

M. Andrewfirck, se batit une maison plusieurs de ses compatriotes polonais font de même.

M. Honore Courchène, qui suivait les cours du Collège des Oblats à Montréal vient d'arriver dans sa famille.

L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 12 AVRIL 1900.

M. D'HELLENCOURT,
Rédacteur et directeur.

Boite 1309, WINNIPEG, MAN.

Une Etrange conduite

M. le Senateur Bernier, a annoncé l'autre jour au Sénat son intention de ramener avant la fin de la Session la question des Ecoles devant la Chambre Haute.

C'est là une, étrange déclaration et comme l'a fait remarquer l'hon Mills! "C'est un véritable malheur que de soumettre cette question aux discussions politiques"

M. Bernier a beau se défendre de vouloir faire de la politique avec la question des écoles, son soin à ramener cette question dans l'arène parlementaire, contredit singulièrement ses protestations.

Pour excuser sa conduite l'hon. Sénateur déclare; "ma conviction est celle-ci; quelqu'un désire nous endormir pour nous mettre au tombeau"

"Je ne puis, ajoute M. Bernier, accepter cette règle, dans l'accomplissement de mon devoir' Cette déclaration est pour le moins étrange, dans la bouche d'un homme, qui comme M. Bernier, fait profession de soumission absolue à l'autorité religieuse; elle est l'expression d'un sentiment de défiance,ou si vous aimez mieux de non confience dans la direction imposée par cette même autorité.

Cette direction en effet, a été clairement exprimée à diverses reprises; elle consiste à éviter toute, discussion, toute polémique publique, dont l'effet le plus certain serait de maintenir une agitation fort contraire aux intérêts de la minorité

La conduite de M. Bernier, va nettement à l'encontre de cette direction, et sa prétention à jouer le rôle de sommambule extra lucide revient a dire à l'autorité ecclésiastique; "Vous êtez dans l'erreur, vous vons faites jouer, moi seul "clairvoyant."

Il nous sera permis de trouver souverainement ridicule et extravagante, la prétention de l'hon. Sénateur.

Certes, nous ne refusons à personne le droit d'avoir son opinion, sa conviction personnelle. Mais nous trouvons fort condamnable l'attitude de M. Bernier, soufflant le chaud et le froid, protestant de son entière soumission à son ordinaire, et agissant d'une manière toute contrairc.

Ce que nous blâmons, c'est l'incohérence, la contradiction qui existent entre les paroles et les actes de M. Bernier.

Soumettez vous, ou bien levez franchement le masque.

En un mot, soyez francs.

Tupper-Janus

Si les dieux de l'olympe, avaient encore cours en notre siècle, et qu'il s'agit d'élever une statue à Janus, le sculpteur à qui reviendrait l'honneur de représenter sous une forme humaine le Dieu à double face, aurait aujourd'hui un modèle parfait dans l'hon Sir Ch. Tupper. L'hon baronnet est l'incarnation idéale du dieu cher aux latins et l'incroyable volte face à laquelle il vient de se livrer à Québec, la semaine dernière lui merite sans conteste le surnom de Tupper-Janus.

Quelqu'incroyable que puisse paraître la chose, Sir Ch. Tupper dénonce aujourd'hui l'impérialisme, dont il a été en ces derniers mois le champion intransigeant. Il quitte son cheval de bataille, sur lequel il a guerroyé contre Sir W. Laurier.

Comme St. Pierre, Sir Ch. Tupper a entendu le coq chanter, (dans les colonnes de la PRESSE,) et il s'est empressé de remier l'imperialisme.

Mais, il n'a pas borné là ses déclarations; avec l'ardeur d'un néophyte, frais converti, il a denoncé Sir W. Laurier comme l'auteur, le seul auteur responsable de l'impérialisme!!!

Oui, ce même Sir W. Laurier, contre lequel le leader conservateur tonnait au début de la session à Ottawa, l'accusant de n'avoir point agi assez vite, de n'avoir point assez fait; pour le salut et la grandeur de l'Empire!

On croit rêver, vraiment; hélas, ce n'est que trop réel. Voilà où en sont arrivés, les chefs de ce fameux parti conservateur!

Il faudrait remonter loin dans les annales de l'histoire pour trouver un pareil exemple de clownerie politique; nous doutons même qu'il en existe aucun qui lui soit comparable.

Il faut, en verité, qu'un parti soit tombé bien bas, qu'il ait perdu tout sentiment de dignité et de respect, il faut que ce parti soit acculé aux dernières extremités pour oser pareille pirouette.

Ces gens là sont affolés, ne savent plus où donner de la tête, c'est évident.

Mais c'est se moquer un peu trop ouvertement du peuple, c'est prendre les électeurs pour des imbéciles, que d'oser semblable volte-face.

Sir Ch. Tupper a compté sans son hôte, le bon sens et le jugement du peuple; une fois pour toutes il s'est fermé la porte. Comme dit Baptiste: Son chien est mort.

Quelle Palinodie!!

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour s'apercevoir de l'absence absolue de bonne foi qui distingue la conduite de la coterie conservatrice française intransigeante dont Messieurs Bernier et Landry sont les champions au Sénat.

Ces gens là cherchent simplement à jetter de la poudre aux yeux des gens.

Ils pérorent au Sénat sur la question des Ecoles; mais à quoi cela peut-il mener? quel bien peut-il sortir de discussions de ce genre? du vent, rien que du vent, bon tout au plus à gonfler l'outre de leur ambition politique.?

A quoi menent ces parlottes de quelques particuliers.

Si le parti conservateur est desireux de faire plus pour la minorité, s'il trouve insuffisantes les concessions dont jouit cellec-ci, pourquoi Sir Ch. Tupper ou l'un de ses sous-chefs ne se lève-t-il pas, pour protester en Parlement et proposer une meilleure solution?

C'est là, le seul moyen à employer, le seul pratique.

Mais Sir Ch. Tupper s'en gardera bien. Lui-même a déclaré le 8 Février dernier en plein Parlement à Ottawa: "Je suis bien aise d'apprendre que cette question (celle des Ecoles) a été reglée, ET JE NE VEUX PAS EN ENTENDRE PARLER DAVANTAGE."

Le chef du parti conservateur déclare lui-même qu'il ne veut plus entendre parler de la question des Ecoles; il n'a fait d'ailleurs que confirmer ses précédentes déclarations d'Emerson.

Si le parti conservateur à Ottawa, entend se désinteresser de cette question, il reste encore une ressource à nos bleus intransigeants, dans le gouvernement conservateur de Manitoba, à la tête duquel est aujourd'hui ce même M. H. J. Macdonald en qui le MANITOBA déclarait mettre toute sa confiance.

Mais si M. Bernier aime à pérorer à Ottawa, par contre son organe ne parait guère disposé à réclamer quoique ce soit de M. H. J. Macdonald.

Depuis l'arrivée au pouvoir du parti conservateur au Manitoba, l'organe de M. Bernier est resté muet comme une carpe. Il n'a même pas protesté contre le silence du discours du trône au sujet de la question scolaire.

Il n'a pas même osé demander la moindre explication au premier ministre; il attend patiemment.

Il est fort à craindre qu'il attende sous l'orme, longtemps; à en juger par ce que l'on peut voir

D'ailleurs, tout comme Sir Ch. Tupper. l'hon. premier ministre de Manitoba a déclaré qu'il considérait la question comme une "dead issue", et l'autre jour au Senat, l'hon. M. Perley, sénateur conservateur qui doit être bien renseigné sur les intentions de M. H. J. Macdonald disait:

"Je sais, que, maintenant QU'UN CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT A EU LIEU, IL NE SERA VRAISEMBLABLEMENT PAS FAIT D'AUTRES CONCESSIONS."

Si M. Bernier était sincère dans ses protestations de dévouement et de désintéressement à l'égard de la minorité, au lieu de perdre son temps, de gaspiller ses effets oratoires au Sénat, il ferait mieux d'agir auprès du gouvernement de Manitoba, et de mettre ses amisen demeure de se déclarer.

Mais il se donne bien garde de le faire, il a trop grand peur d'embarasser de si parfait conservateurs!

Vains efforts!

Si nous avions pu concevoir le moindre doute sur la véritable signification des louanges, que si généreusement le MANITOBA décernait à M LaRivière, à propos du chemin de fer projeté entre Otterburne et Stuartburn, notre hésitation cesserait, en voyant ce même journal, manifester si visiblement sa mauvaise humeur de notre récent article sur la question.

L'aigreur et le dépit de se voir si vite démasquée, percent à travers la réponse de la feuille indigo; et rien n'est plus amusant que de voir ces braves gens enfourcher le dada de la respectabilité, et tonner contre l'irréverence de l'ECHO à l'égard de M LaRivière.

Pensez donc, oser persifler le deputé de Provencher!

"Quel crime abominable
"Rien que la mort était capable
"d'expier un tel forfait."

C'est en vain, que le MANITOBA se défend de vouloir jouer le rôle de "croque-mort", il a tout l'air de porter en terre la candidature de M. LaRivière, et il semble avoir la mine longue d'une aune.

Le prote du MANITOBA a donné, sans le vouloir, sur le chemin de fer projeté, la véritable opinion, lorsqu'il dépeint l'accord survenu entre le C. P. R., et le Canada North R., par les "puissants" efforts de M. LaRivière comme une ATTENTE!!

Cette coquille est ce qu'il y a de plus sensé dans tout l'article.

Les électeurs de Carillon peuvent en effet attendre longtemps sous l'orme, s'ils comptent sur les seuls efforts de M. LaRiviére pour obtenir le dit chemin de fer.

Le MANITOBA à beau se démener pour parer son geai, des plumes du paon, et nous vanter les efforts de M. LaRivière, qui dit il "a puissamment contribué à cet accord entre les deux compagnies;" il n'en reste pas moins acquis, que le bill en question est dû, non à M, LaRivière, mais à Mr. Macdonell député de Selkirk, et le crédit en revient tout entier à ce dernier.

Nous croyons sans peine que M. LaRivière s'est empressé de jouer le role de la Mouche du Coche; il voudrait, maintenant que la voiture est en haut de la montée, se donner crédit pour l'heureuse réussite, mais c'est là une farce trop vieille, et le personnage est trop connu pour que quiconque y ajoute foi.

Le seule mérite que nous reconnaissions à M. LaRivière en cette occasion, c'est d'être un excellent tireur de ficelles.

C'est là une vérité admise depuis longtemps.

Mauvaise foi insigne

Une fois de plus, on a discuté au Sénat sur la question des Ecoles, et le règlement de 1897.

Le Sénateur Bernier a pris part au débat; une fois de plus il s'est distingué par son intransigeance et tranchons le mot, sa mauvaise foi.

Le mot peut paraître dur; nous n'en saurions trouver d'autres pour apprécier les déclarations de l'hon. Sénatêur.

Affirmer que trois (et non deux) comtés français n'ont pas élu de supporteurs du gouvernement Greenway aux dernières élections provinciales du Manitoba, c'est plus que de la mauvaise foi, c'est un impudent mensonge.

Pourtant telle est la dénégation qu'en plein Sénat, M. Bernier a donnée au Sénateur McSweeney.

Prétendre, comme l'a fait l'hon. Sénateur, que la majorité du vote catholique français a été en faveur de M. H. J. Macdonald contre M. Greenway, après les preuves indiscutables que nous avons déjà données, chiffres en mains, c'est encore de la mauvaise foi, et de la plus insigne.

Affirmer que le vote français est en majorité dans le comté de Morris, et s'appuyer sur cette fausse allégation pour attribuer le succès de M. H. J. Macdonald au vote français, c'est encore de la mauvaise foi, de l'absolue mauvaise foi.

Mauvaise foi aussi, l'affirmation du Sénateur Bernier, déclarant qu'aucun changement n'avait été apporté à la loi de 1890, ou même comme il l'a rectifié ensuite, 'aucun changement substantiel." Le Sénateur Power, un catholique pourtant, s'est chargé d'ailleurs de lui prouver toute l'inanité de ces stupides dénégations.

Fanatique aussi, l'hon. Sénateur Bernier et ridicule, lorsqu'il accuse ses collègues MM. McSweeney, Dewer et Power, tous trois catholiques, de trahir leur foi, et de travailler avec les ennemis de la religion catholique parcequ'ils ne partagent point les vues étroites et fanatiques de M. Bernier.

L'hon. Sénateur Dewer, a fort justement stigmatisé de telles prétentions lorsqu'il a comparé à l'usurier Shylock, "ces hommes extrêmes, qui semblent prétendre se poser devant le Sénat comme plus catholique que les Pape lui-même."

Quels joyeux farceurs!

Les Conservateurs sont décidement des gens bien amusants; ils sont aussi quelque peu baroques.

La prosperité dont jouit le Canada sous le regime liberal, est aujourd'hui, le cauchemar des bons bleus; nier cette prosperité, il n'y a pas moyen; autant vaudrait nier l'existence du soleil.

Nos bons torys ont trouvé un stratagème qui dans leur idée, est destiné a enlever au gouvernement Laurier tout crédit pour cette prospérité insolente.

La semaine dernière M. H. J. Macdonald déclarait au cours du débat sur l'adresse, que cette prospérité était absolument independante de l'administration libérale; elle dépendait uniquement des causes étrangères et incontrolables.

Ce n'est pas bien fort; mais enfin chacun fait ce qu'il peut.

Le plus joli c'est que M. Foster presqu'à la même date, repondant à M. Fielding à Ottawa, prétendait exonérer le parti conservateur des nombreux déficits qui ont signalé son administration, et pour le prouver, il attribuait ces déficits à des causes incontrolables et étrangères.

Mais alors, si le commerce, les finances, l'industrie, si l'administration même du gouvernements dependent uniquement de causes étrangères et incontrolables; si le gouvernement n'est responsable ni de la prospérité, ni des déficits du pays comme le prétendent MM. Foster et H. J, Macdonald, il serait bien plus simple de n'avoir pas de gouvernement du tout, et de laisser le pays se débrouiller tout seul avec les fameuses causes étrangères et incontrolables dont nos bons bleus ont la bouche pleine!

Comme on le voit, les conservateurs sont d'aimables farceurs, et l'on passe de joyeux moments à les voir se débattre contre une prospérité qui fait leur désespoir.

Nos amis, les torys pourront pour se consoler de la défaite qui les attend à brève échéance se dire qu'elle est due elle aussi à scs causes étrangères et incontrolables

Ce sera une fiche de consolation.

Avis du Consulat General de France a Montreal.

SERVICE MILITAIRE.

APPELES DE LA CLASSE 1900.

Les jeunes gens de nationalité française, nés ou résidant au Canada, qui auront atteint l'âge de vingt ans accomplis avant le 1er janvier 1901 et qui sont appelés par conséquent à participer au tirage au sort de l'année prochaine classe 1900, sont invités à faire connaître, par écrit ou verbalement, à la Chancellerie du Consulat Général de France dans la Puissance du Canada, leurs noms, prénoms, date et lieu de naissance, avec la désignation du dernier domicile de leurs parents en France.

Ils auront soin d'indiquer les motifs de dispense qu'ils auraient à faire valoir, notamment en ce qui concerne l'application de l'article 50 de la loi de recrutement du 15 juillet 1889, aux termes duquel "En temps de "paix, les jeunes gens qui, avant "l'âge de 19 ans révolus, ont "établi leur résidence à l'étranger, "hors d'Europe, et qui y occup- "eront une situation régulière, "pourront sur l'avis du Consul "de France, être dispensés du "service militaire, pendant la "durée de leur séjour à l'é- "tranger."

A cet effet, ces jeunes gens devront produire un certificat dont le modèle sera fourni, sur leur demande, par la Chancellerie du Consulat Général de France, 99 rue St. Jacques à Montréal.

Ils auront à faire connaître également s'ils désirent subir au Canada la visite médicale prescrite par les règlements; et dans ce cas, ils devront adresser une demande en autorisation aux Préfets de leurs départements respectifs, soit directement, soit par l'intermédiaire du Consulat Général de France.

Toutes les indications dont il est fait mention au présent avis devront parvenir au Consulat Général avant le 15 octobre 1900, au plus tard.

DISPENSES DES CLASSES ANTERIEURES

Les jeunes gens des classes antérieures à celle de 1900 déjà admis au bénéfice de l'article 50 ci-dessus rappelè, sont invités, dans leur intérêt, à faire établir sans retard le certificat annuel, destiné à constater qu'ils n'ont pas cessé de remplir les conditions exigées pour profiter de la dispense dont il s'agit. Ces attestations doivent être remises à la Chancellerie du Consulat Général de France avant le 15 septembre de la présente année.

Les jeunes gens qui n'auraient pas rempli cette formalité, en temps utile seront, par ce seul fait, déchus de la dispense, et susceptibles d'être appelés sous les drapeaux.

Est ce un Canard ?

On vient de découvrir à Genève une femme qui a des attaques de somnanbulisme les plus étranges; c'est ainsi que pendant son sommeil magnétique elle raconte les aventures qui lui seraient arrivées au temps d'existences antérieures, quand elle vivait dans l'antiquité et enfin sous Louis XVI.

Des spécialistes du spiritisme et ceux des phénomènes magnétiques se sont réunis et ont dressé des rapports d'où il résulte que cette femme dans son sommeil parle un langage inconnu qui serait celui parlé dans la planète Mars.

Quand la dormeuse parle de son incarnation hindoue, elle s'exprime en arabe et en sanscrit quoiqu'éveillée elle ne connaisse pas un mot de cette langue.

Toutes ces révélations mettent le monde des médiums parisiens à l'envers et on nous annonce pour prochainement des démonstrations sensationnelles.

Attendons les, patiemment.



Claims Miniers dans le Territoire du Yukon.

AVIS est par les présente donné, que tout claim minier, entier ou fractionnaire, appartonant à la Couronne dans le territoire du Yukon, sera offert en vente à l'encan publique à Dawson, par le Commissairo do l Or, le deuxième jour do Juillet 1900.

Vingt pour cent du prix d'achat doit être payé au Commissaire de l'or à Dawson le jour de la vente et le reste dans le delai do tronte jours de cette date.

Il n'y aura aucune restriction quant au nombre de claims qui pourront être vendus à touto personne ou Compagnie en possession d'un Certificat Libre de Mineur; mais aucun claim hydraulique ne sera compris dans la vente.

Désque le prix d'achat aura été versé en entior, les entrées pour les claims seront accordées en concordance avec les prescriptions pour les reglements des placers miniers, alors en force, excepté quand aux prescriptions concernant le jalonnement des claims, et les claims vendus n'en resteront pas moins soumis aux règlements sur les placers miniers.

L'arpentage des claims vendus sera fait par le Departement à une date aussi rapprochée que possible et les claims devront comprendre tout terrain que l'arpenteur du gouvornement pourra delimiter par arpentage en accord avec tels règlements, qui pourront être faits à cet égard; et la décision du Commissaire do l'Or à ce sujet devra être finale et décisive.

Au cas où pour quelque raison il semblera impossible au Commissaire de l'Or de donner titre et possession d'aucun claim vendu a la dite vente publique, le Commissaire de l'or rembousera le montant payé au jour de la vente et aucune réclamation ne pourra être entrée contre la Couronne, concernant le défaut de delivrance de titre ou possession.

Une seconde vente à l'encan, sous les mêmes conditions prècitées aura lieu à Dawson le deuxieme jour d'Acut 1900. pour tous les claims non vendus à la vento publique du 2 de Juillet 1900 ou de tout autre claim qui a cette époque serait devenu propriété de la Couronne, d'apres les réglements à cet égard.

PERLEY G. KEYES,
Secretaire.

Departement de l'Interieur,
Ottawa, 21 Fevrier, 1900.

CHEZ TOUT LE MONDE.

La coqueluche chez les enfants, la bronchite, la grippe chez tous, sont guéris par le BAUME RHUMAL. 43.

Manitoba S. Eastern Ry.

HORAIRE—A partir du 6 Mars 1900.

Mardi	Lundi Vendredi	Jeudi Samedi	Stations.	Jeudi Samedi	Lundi Vendredi	Mercredi
8 30	8 30	8 30	St. Boniface	16 20	18 45	16 20
9 00	9 00	9 00	Lorette	15 45	18 15	15 45
9 20	9 20	9 20	Dufresne	15 15	17 50	15 15
10 00	10 00	10 00	St. Anne	14 45	17 30	14 45
10 20	10 20	10 20	Steinback	14 25	16 45	14 10
10 40	10 40	10 40	LaBrpque.	14 10	16 10	13 30
11 20	11 20	11 20	Marchand	13 30	15 30	15 55
11 50	11 50		Sandilands		15 00	10 00
12 10	12 10		Woodbridg		14 00	8 00
13 00	13 00		Summit			
13 50			Vassar			
14 50			Sprague			
17			Track End			

Depart Winnipeg à 8 hrs. chaquo jour excepé Dimanche et Mercredi.



Northern Pacific Ry,

A St. Paul
Minneapolis
Duluth et stations
Est et Sud.

A BUTTE
HELENA
SPOKANE
SEATTLE
TACOMA
PORTLAND
CALIFORNIE
JAPON
CHINE
ALASKA
KLONDIKE
ANGLETERRE
EUROPE
AFRIQUE

Prix du transport des passages au Manitoba, 3 cent du mille livres de billets pour 1000 milles à $2\frac{1}{2}$ mille en vente chez tous les agents.

J. T. McKENNEY, City Pas. Agt., Winnipeg.
H. SWINFORD, General Agent, Winnipeg.
CHAS. S. FEE, et G. P. & T. A., St. Paul,

HORAIRE OCNDENSÉ

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago Toronto, Montréal, Spokane, Takoma, Victoria, San Francisco.....
Départ quotidien......... 1.45 p.m
Arrivée quotidienne... 1.05 p.m

BRANCHE DU PORTAGE.

Portage La Prairie et points intermediaires.....
Laisse Lundi Merc. et Vend. 4 20 p.m.
Arrive Lundi Merc. et Vend. 1 10 p.m.
Laisse Mardi Jeudi et Sam. 4 20 p.m.
Arrive Mardi Jeudi et Sam. 10 25 a.m.

BRANCHE MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon; aussi Souris River branch, Belmont to Elgin.....
Laisse lundi, mercredi, vendredi.... 10.40 a.m
Arrive mardi, jeudi samedi........ 4.40 a.m

ALBERT HALL

Le Professeur G. Cozens donne chaque soir à "l'Albert Hall" une série de lectures scientifiques.

Il fait des examens particuliers et des cartes tes, durant la journée dans le Salon de l'Albert Hall.

Colonisation

Nous lisons dans la "Patrie:"

Un grand nombre de nos compatriotes conduits par le Rév. Père Blais, O. M. I., sont partis ce matin, à 9,45 heures, par un convoi du Pacifique Canadien, pour le Manitoba. Les futurs colons des vastes plaines de l'Ouest avaient pris place dans deux confortables wagons touristes. Ces colons forment l'un des plus beaux contingents du genre qui soit parti de la gare Windsor. M. Alphonse Régimbal, du bureau d'immigration, a puissamment aidé au Rév. Père Blais, et a accompagnée le détachement jusqu'à Ottawa.

Parmi le grand nombre de colons partis, nous mentionnerons les noms des deux frères Gauthier, de Weedon, et leur famille, 3 personne; M. Bédard, des Etats-Unis; Henri Connolly et Heney Cameron, de Coulonge; Nérée Béliveau, de Manchester, et sa famille, 4 personnes; Octave Cinq-Mars, de Tingwick, et 5 enfants; Mme et Melle Pinette, de Montréal; M. Gratton, de Montréal; Pierre Baril, de St. Justin; M. Picard de St. Marcel, et 2 enfants; Domina Beauchamp, de St. Edouard, et 7 enfants; Ephrem Racine, de St. Joachin; deux frères Lagacé, de St. Barthélemi; Henri Desmarais, de Robertson; Sifroy Morrissette, de St. Sylvère; Mme Drodeur et un de ses fils, de St. Hyacinthe, et un grand nombre d'autres.

Le Rév. Père Blais amène avec lui un de ses neveux, M. George Blais, de Manchester.

Un bebe de trente ans

Les médecins de l'université de Pennsylvanie, à Philadelphie, ont, en ce moment, sous la main, un cas des plus rares qui les met dans un cruel embarras; une femme de 30 ans n'est pas plus avancée qu'un enfant de 15 mois sous le rapport de la force physique et du développement de l'esprit. C'est un cas extraordinaire de crétinisme. Mary Menry, la personne en question, a aujourd'hui 30 ans et elle vit encore au biberon, comme au lendemain de sa naissance. Son corps, son cerveau ne sont pas plus développé que ceux d'un bébé d'un an. Ses parents, de pauvres gens, prennent les plus grands soins de cette malheureuse. Ils ont d'autres enfants qui jouissent d'une santé florissante et de toutes leurs facultés. Quand Mary Henry est venue au monde, ellé était comme les autres enfant et s'est bien développée jusqu'à l'age de 15 mois. Mais, à partir de ce jour, elle n'a plus fait aucun progrès. Sa tête est d'une grosseur ordinaire, comme celle d'une personne de 30 ans, mais elle ne contient pas un grain de cervelle. Mary ne parle pas, elle fait entendre seulement quelques cris gutturaux, quand elle a faim; cependant, elle peut voir et entendre. Elle est fort fort tranquille; elle reste, la plupart du temps, couchée sur le parquet. Les médecins ont déjà fait qlusieurs tentatives pour la guérir, mais en vain. Ils sont aujourd'hui convaincus que Mary Henry ne se développera jamais et restera un exemple rare de crétinisme.

Au Montana

Les républicains de Butte City ont eu un conciliabule la semaine dernière pour faire le choix de délégues à une grande convention qui aura lieu prochainement. Au nombre des délégués choisis se trouvent plusieurs Canadiens-français, savoir MM. D. J. Giard, J. B. Marcotte, O. Chevrier, J. Archambault, E. Prud'homme, A. Chauvin.

L'influence de nos compatriotes de Butte City se fait évidemment sentir aujourd'hui dans la politique.

LA DANSE DE SAINT-GUY.

Histoire de la guérison d'une jolie jeune fille.

Elle fut d'abord atteinte de la grippe, les suites se traduisant par la Danse de Saint-Guy. Les amies désespéraient de sa guérison.

De l'"Acadien," Wolfville, N. E.

Les malles de Wolfville à Gaspereau sont transportées chaque jour par un employé civil, qui est remarqué par ses affabilités et sa ponctualité à remplir les devoirs de sa charge. Son nom est M. Merriner Cleveland, et sa résidence est à Gaspereau, où il demeure, avec sa femme et sa petite fille, Mlle Lizzie May Cleveland, une jolie fillette de quinze ans. Il y a quelques mois la santé de leur petite-fille devint une source d'anxiété pour M. et Mme. Cleveland, et les voisins qui apprirent la maladie de l'enfant, branlaient gravement la tête, et se disaient que les craintes des grands-parents ne reposaient sur rien de sérieux. Quand la nouvelle parvint aux oreilles du reporter de l'"Acadien," il y a quelque temps, que la santé de Mlle Cleveland avait été restaurée, il se hâta d'aller interviewer M. Cleveland, pour connaître les faits de la cause. Quand il expliqua à M. et Mme. Cleveland l'objet de sa visite, ils se montrèrent empressés à lui donner les renseignements qu'il désirait avoir, et nous transmettons au public les faits de ce cas remarquable. De bonne heure en décembre 1898, Mlle Cleveland tomba malade d'une grave attaque de grippe et on entretenait des craintes au sujet de sa guérison. Ses soins intelligents surmontèrent, toutefois, cette maladie, mais elle laissa son système complètement délabré. Le mal se traduisait surtout par la faiblesse nerveuse. En janvier les symptômes de la Danse de Saint-Guy commencèrent à se manifester. D'abord ils ne furent pas très apparents, mais bientôt cette terrible maladie la rendit impotente; En peu de temps, elle perdit tout contrôle sur les mouvements de ses pieds et de ses mains. Pendant des semaines on dut la transporter d'une chambre à l'autre et il fallait la faire manger. Naturellement, ses grands-parents devintent très alarmés, et ayant essayé, sans résultat, plusieurs autres remèdes, résolurent de lui donner les Pilules Roses du Dr. Williams. La suite démontra que leur confiance n'avait pas été mal placée. Après l'épuisement de trois boîtes, l'état de la malade s'était considérablement amélioré. Alors, M. Cleveland acheta six autres boîtes et on continua l'usage du remède, comme auparavant. La malade commença à revenir rapidement. Quand la cinquième boîte fut épuisée. Mme Cleveland réduisit la dose à une pilule par jour, tant que dura la sixième boîte dont l'épuisement marqua la guérison complète de la victime. Mlle. Cleveland est maintenant aussi vigoureuse et en aussi bonne santé qu'on puisée le désirer. Ses grands-parents sont convaincus que seules les Pilules Roses du Dr, Williams sont responsables de sa guérison et ils sont remplis de reconnaissance pour les résultats produits avec l'aide de la Providence.

En vente chez tous les marchands ou envoyées franc de port. à 50c la bcîte ou six boîtes pour $2.50, en s'adressant à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont. Ne vous laissez pas persuader d'essayer quelque chose qu'on dit être "aussi bon."

Consultations gratuites.

Les personnes maladcs qui désireraient consulter nos médecins spécialistes, feront bien d'écrire pour notre blanc de questions Nous ne chargeons absolument rien pour les conseils donnés. Nos médecins soignent les hommes et les femmes également. La Cie Médicale Franco-Coloniale, propriétaire des Pilules de Longue Vie du Chemiste Bonard.

No. 202 Rue St. Denis, Montréal, Que

Revue Commerciale

MARCHÉ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c. à 62 c. pour le No. 1 dur

Farine.—Légère baisse. Patente, $1.95; Strong Baker, $1.60; XXXX. 1.10c.

Issues de Meuneries.—Son, $12; gru, $15 la tonne.

Moulée.—D'avoine, $18, à $20; d'orge et avoine, $15 à 17; blé mêlé, $12 à $15.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 27 c., et de 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

Orge — 30c. à 35 c. pour qualité ordinaire, et 70 c. pour orge de brasseur.

Graine de Lin.—Rare; prix nominal de 1.00

Mais.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, de 25 c. à 30c.; de laiterie,par livre, 18c. à 20 c. Les sceaux de bonne qualité se vendent 20c.

Fromage.—11 c à 12 c.

Oeufs.—15 c. à 18 c. la douzaine.

Volailles.—Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb.; pour bonne qualité; dindes, 14c.; oies, 10c.; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8 c. chaque; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 35c.; séleri, 40 c. à 50c la douzaine; choux, 3c. la lb; oignons, 5 c. à 5 c. la lb.

Seneca Root,—En grande demande; 50 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c. la livre.

Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c. de moins par livre; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c; à $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $5 à $6; en charges, de $4 à $5.

Viandes de Boucherie.—Mouton, 12c. agneau, $4.50 à 5.50 pièce; veau, 8c à 10c; beuf, 6½c à 7½c; porc, 7½ à 8c.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE—En activité depuis le 5 Decmebre 1899.

Allant au nord. Mardi.	Mercredi. Vendredi.	Lundi Mer Vendredi.	Stations.	Allant au sud. Mardi Jeu Samedi.	Mercredi. Vendredi.	Samedi.
		17 45	Gladstone	12 45		
		17 20	Ogilvie	13 10		
		16 50	Plumas	13 40		
		16 05	Glenella	14 20		
		15 40	Glencairn	15 00		
		15 00	McCreary	15 40		
		14 30	Laurier	16 15		
		13 55	Makinak	16 45		
		13 20	Ochre Riv.	17 20		
12 00	12 10	12 40	Dauphin	18 00	6 45	18 30
11 25	11 35		Valley Riv		7 20	19 05
11 00	11 10		Sifton		7 45	19 30
10 50	11 00		Sifton jct.		7 55	19 40
	10 35		Fork Riv.		8 20	
	10 10		Gruber		8 50	
	10 00		Winnipego		9 00	
10 15			Ethelbert			20 20
9 40			Garland			20 55
9 00			Pine River			21 35
8 30			Sclater			22 05
8 00			Cowan			22 40
6 55			Minitonas			23 50
6 15			Swan Riv.			24 30

D. B. Hanna,

Superintendant

WINNIPEG.

La Colonisation

Les Colons partis de Montreal sous la direction du R. Père Blais, et dont la "Patrie" nous annonçait le depart dans un article reproduit plus loin, sont arrivés Jeudi à Winnipeg.

Le contingent comprend 93 Canadiens-français venant de la Province de Québec pour la plupart, et qui arrivent avec l'intention de se fixer au Manitoba.

A l'occasion de cet évènement la société de Colonisation de St. Boniface s'est réunie jeudi soir afin de souhaiter la bienvenue à nos compatriotes.

M. Joseph Lecomte qui presidait, a felicité le Rev. M. Blais de son devouement a la cause de la Colonisation et de l'heureux succès de ses efforts; il a souhaité la bienvenue aux nouveaux colons dont un grand nombre assistaient à la séance.

Son Honneur le juge Prud'homme, M. l'abbe Béliveau, M. Leon Roy, prirent ensuite la parole.

Beaucoup de nos amis retenus a la convention liberale qui avait lieu le même jour ont beaucoup regretté de n'avoir pu assister à la séance de la société de Colonisation.

Progres du Catholicisme.

Un moine de l'abbaye de Maredsous, le R. P. Dom Baltus, vient de publier un travail du plus vif intérêt sur la Constitution, la doctrine, le culte et la morale du protestantisme contemporain. Ce travail aboutit à cette conclusion consolante—basée sur des chif fres puisés aux sources officielles—que le XIXe siècle, au lieu d'être, comme nos adversaires se plaisent à le prétendre, un siècle de décadence pour le catholicisme, est, au contraire, celui pendant lequel les progrès du catholicisme ont éte énormes. Voici cette statistique :

En Angleterre et en Ecosse, il n'y avait au début de ce siècle que 120,000 catholiques ; à présent, il y en a 2 millions sous la garde de trois archéveques, dix-huit évêques et deux mille sept cent quatre vingt-cinq prêtres.

En 1800, le cinquième seulement de la population hollandaise était catholique ; la proportion est aujourd'hui des deux cinquièmes.

Pendant ce siècle, le nombre des catholiques est monté en Allemagne de 6 millions, à 13 millions ; en Suisse, de 542,000 à 1,170,000 ; en Scandinavie, de 200 à 8,000 ; dans la péninsule balkanique, de 270,000 à 640,000 ; en Turquie d'Asie, de 400,000 à 658,000 ; en Perse, de 300 à 10,000 : dans l'Afrique du Nord, de 15,000 à 500,000.

En Russie l'église ruthène qui existait au début de ce siècle, a fait place à dix millions de catholiques latins.

Dans toute l'Afrique, centrale, orientale, occidentale et australe, il n'y avait pas de catholiques en 1800 ; aujourd'hui il y en a près de 2 millions groupés dans trente missions que dirigent 250 missionnaires.

En Asie, dans l'extrême-orient, le nombre des catholiques est de un à six millions.

Dans les colonies espagnoles, hol andaises et anglaises de l'Océanie, il n'y avait pas de catholiques en 1800. A présent ils y sont au nombre d'un million et demi Au Canada, le chiffre est monté de 137,000 à plus de deux millions et aux Etats-Unis de 36,000 a dix millions.

Tous ces chiffres, se rapportent à des pays où le nombre des catholiques a grandi dans des proportions plus grandes que le nombre des habitants. Dans les autres pays européens, le nombre de catholiques à suivi le développement de la population.

Prière à ceux qui ne sont pas abonnés de découper le coupon t de nous le renvoyer après en avoir rempli les blancs.

A l'Editeur du journal L'Écho de Manitoba.

Monsieur,

Sous ce pli vous trouverez la somme de..............................

pour..............................mois d'abonnement à votre journal L'Écho de Manitoba que vous voudrez bien m'envoyer à l'adresse suivante :

Nom..............................

Paroisse..............................

Province..............................

NOUVELLES LOCALES.

Assemblée de l'Association St. Jean Baptiste de St. Boniface dimanche prochain.

La glace de la Rivière Rouge a marché hier pour la première fois.

M. André Lafont est parti dimanche dernier pour La France où il compte sejourner désormais.

Sa Grandeur Mgr. Langevin à donné le sermon de circonstance dimanche dernier à la Cathédrale.

Les scieries de MM. Brown et Rutherford ont été complètement détruite par le feu la semaine dernière.

M. J. A. Senécal a été nommé pro-maire de la ville de St. Boniface à la dernière séance du conseil de Ville.

Le canal d'égouts qu'on a fait construire sur la rue Notre Dame à St. Boniface est maintenant terminé.

MM. Guilbault et Coté marchands à St. Boniface sont à faire agrandir leur magasin dc ferronneries.

La Compagnie du Canadien Pacific Railway se propose d'ouvrir dans les bureaux du Commissaire Canadien à Paris, 10 rue de Rome, un bureau, pendant toute la durée de l'Exposition pour la commodité des visiteurs Canadiens; dès leur arrivée ceux-ci pourront obteuir à ce butes informations sur les conditions de logement, etc., et pourront s'y faire adresser leurs lettres.

Naissance

Lundi 9 avril à Winnipeg Mme de Galembert, une fille.

Obituaire

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme Viel decedé a St. Laurent a la suite d'une longue maladie. Nous offrons à M. Viel et à ses enfants l'expression de notre profonde sympathie, dans le malheur qui les frappe.

Pour une voix

Quand ton sourire me surprit,
Je sentis frémir tout mon être,
Mais, ce qui domptait, mon esprit,
Je ne pus d'abord le connaître.

Quand ton regard tomba sur moi,
Je sentis mon âme se fondre;
Mais ce que serait cet émoi,
Je ne pus d'abord en répondre,

Ce qui me vainquit à jamais,
Ce fut un plus douloureux charme,
Et je n'ai su que je t'aimais
Qu'en voyant ta première larme!

ARMAND SILVESTRE.

CE QUI EST VRAI.

Ceux qui disent que tous les remèdes sont bons ont tort. Le BAUME RHUMAL seul est vraiment efficace contre les affections de poitrine. 44.

AVIS

AVIS est par la présente donnée qu'une application sera faite au Parlement du Canada à la présente Session par la Ville de Winnipeg pour une loi autorisant la dite Ville à utiliser et à rendre profitable le pouvoir d'eau de la Rivière Assiniboine, ainsi qu'à creuser, construire et entretenir tous les ouvrages nécessaires pour cet objet; à utiliser cc pouvoir d'eau pour les fins municipales; à faire les réglèments et les échelles de tarif, pour l'usage du dit, par toute personne ou corporation; de passer contrats pour la construction des ouvrages; d'acquérir par achat, expropriation, ou location, tout terrain ou autre propriété nécessaires pour les dits travaux où affectés par eux; et d'utiliser les pouvoirs actuellement en sa possesssion où qui pourront par la suite venir en sa possession comme corporation municipale, pour toutes et telles fins. Et que la dite loi autorise le Gouvernement Général du Canada à approuver le dit ouvrage sans réquérir obligation, pour la construction d'écluse ou autre travaux aux fins de navigation, et à donner pouvoir à la dite ville de transfer et céder à toute compagnie ou personne, tout ou partie des droits, franchises, et pouvoirs de la ville concernant la construction, la possession, la mise en operation et la location des dits travaux.

HOUGH & CAMPBELL.
Solliciteurs pour les Requérants.
Daté Winnipeg, 29 Mars 1900.



AVIS.

Avis est par la présente donné, que Messieurs James Andrew Joseph McKenna, James Walker, Marcisse Omer Coté et Samuel McLeod, ont recu commission par Lettres Patentes sous le Grand Sceau de la Puissance du Canada, de régler les réclamations des Métis nés dans les Territoires du Nord-Ouest entre le 15 Juillet 1870 et la fin de l'année 1885, ainsi que celles à eux soumises par les représentants des Métis nés dans l'espace de temps precité et decèdés depuis.

Dans le but d'entendre l'exposé des faits et de décider au sujet des dites réclamations, deux des Commissires précités seront présents aux liéux ci dessous mentionnés et aux dates fixées.

DISTRICT DE LA SASKATCHEWAN.

Prince Albert—15 mai	1900
St. Laurent—26 mai	"
Duck Lake—31 mai	"
Batoche—5 juin	"
Snake Plains—13 juin	"
Devils Lake—23 juin	"
Green Lake—2 juillet	"
Montreal Lake—19 juillet	"
Onion Lake—15 aout	"
Battleford—6 aout	"
Fort à la Come—25 aout	"
Sturgeon River —11 sept	"
Cumberland House—17 sept	
The Pas—24 sept	1900
Grand Rapide—4 Oct	"

DISTRICT D'ASSINIBOIA.

Willow Bunch—15 mai	"
Fort Qu'Appelle 23 mai	"
Touchwood Hills 7 juin	"
Swift Current—11 juin	"
Maple Creek—13 juin	"
Medicine Hat—16 juin	"

DISTRICT D'ALBERTA.

Lethbridge—19 juin	1900
MacLeod - 21 juin	"
Pincher Creek—25 juin	"
Calgary—30 juin	"
Lacombe—5 juillet	"
Wetaskiwin—10 juillet	"
Duhamel—11 juillet	"
Edmonton—17 juillet	"
St. Albert—23 juillet	"
Lac St Anne—7 aout	"
Fort Saskatchewan—18 aout	
Victoria—23 aout	1900
Lac la Biche—3 sept	"
Athabasca Landing 21 sep	"
Edmonton—27 sept	"

CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Interieur.
Ottawa, 8 mars, 1900.

AVIS est donné par les presentes de l'application qui sera faite au parlement du Canada afin d'obtenir un acte d'incorporation pour une compagnie qui sera connue sous le nom de "The Accident & Guarantee Company of Canada" et dont le but sera d'assurer contre les accidents en général, y compris l'assurance contre les maladies, et la garantie? Guarantee Insurance.

JOHN F. MACKIE.
Procureur pour les Requérants.
Janvier 11 1900.

GRADATION.

Un rhume de ceaveau négligé dégénère en rhume et fluxion de poitrine. Le BAUME RHUMAL est le vrai spécifique à employer. 42

LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sour peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du départment de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Députe Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

Municipalite Rurale de Tache
AVIS PUBLIC

Avis public est par le present donné que le Conseil de la Municipalité Rurale de Taché se formera en cour de Révision le 7ième jour de Mai 1900 à la Salle Municipale de Lorette à 10 a. m. pour prendre en consideration les plaintes qui seront formulées contre le Rôle d'évaluation de 1900.

Daté à Lorette ce 6ième jour d'Avril 190.

WM. LAGIMODIERE.
Sec.-Trés.